



Cahier des charges relatif à l'appel à projet de développement économique dans les quartiers concernés par l'opération « Habitat Tranquille » en province Sud

1. Contexte

La province Sud est compétente sur son territoire en matière de politique de développement économique. A ce titre, elle dispose de larges capacités d'action dans l'animation, le soutien et l'orientation des activités humaines. C'est ainsi qu'elle a adopté par délibération n° 35-2021/APS du 12 mai 2021 sa stratégie provinciale en matière de développement économique qui s'articule autour de trois piliers :

- la valorisation du capital humain ;
- l'accompagnement des porteurs de projet et l'appui aux partenaires du développement économique ;
- l'attribution d'aides financières ciblées à travers le recours aux appels à projets.

Les appels à projets doivent permettre à la collectivité de donner l'impulsion au développement économique en cohérence avec les orientations de sa politique en la matière, d'orienter les moyens vers des secteurs à forts potentiels et de répondre à des besoins identifiés dans certains territoires de la province.

La province Sud pilote ainsi le développement économique sur son territoire à travers la mise en place de mesures destinées à favoriser la création et la croissance d'entreprises.

En ce qui concerne les quartiers ciblés par l'opération HABILE « Habitat tranquille », la province Sud s'est engagée en assemblée de province sur des actions de financement du développement économique local dans les quatre quartiers suivants : Magenta Tours, Magenta Aérodrome, Tindu Kaméré, Pierre Lenquette, et Dumbéa sur mer.

Ainsi donc des enveloppes budgétaires sont disponibles sous forme de subventions pour financer les projets retenus.

2. Objectifs de la consultation

Cet appel à projet doit permettre de consolider l'offre de commerces et de services, afin de créer de l'emploi, de la valeur ajoutée et de redynamiser les quartiers concernés par l'opération « Habitat Tranquille » (HABILE) mais aussi d'encourager et accompagner l'émergence de projets d'économie de proximité au cœur des quartiers, d'améliorer les relations interpersonnelles dans les quartiers concernés, d'augmenter le bien-être en valorisant ces quartiers par les acteurs qui y habitent et de créer de l'emploi et de la valeur.

Il a pour but la sélection de projets de création, de développement ou de mise aux normes d'activités économiques de proximité dans les quartiers suivants : Magenta Tours, Magenta Aérodrome, Tindu Kaméré, Pierre Lenquette, et Dumbéa sur mer.

Les activités ciblées sont :

- les commerces de proximité ;
- l'artisanat ;
- la transformation agroalimentaire ;
- les services d'aide à la personne ;
- la restauration ;
- les activités visant la valorisation des substances naturelles et de la biodiversité ;
- les activités de recyclage et de réemploi.

3. Critères de sélection

- Adéquation du projet avec les besoins des populations du quartier d'implantation ;
- La qualité du projet est un des critères déterminants : réalisme du montage financier, expérience et/ou compétence du/des porteur(s) de projet, nombre et montant des cofinancements, diversification des clients et de l'activité, compétitivité des tarifications proposées, la qualité du projet social et solidaire, projet bénéficiant aux publics les plus fragiles, etc. ;
- La capacité financière du candidat est un critère qui sera analysé également par la province Sud ;
- Une attention particulière sera apportée au portage de projet associant un ou plusieurs partenaires aux compétences complémentaires, ainsi qu'aux projets impactant l'environnement et la population.

4. Comité de sélection

Les candidatures seront analysées par un comité de sélection composé :

- du vice-président de la province Sud en charge du développement économique ;
- des membres du comité consultatif d'action économique.

5. Modalités de financement des projets retenus

Le financement des projets se fera sur les lignes de crédits et selon les modalités du Code des Aides pour le Soutien à l'Economie en province Sud.

6. Dépôt des candidatures

Le candidat remettra un dossier de candidature comprenant :

- Une lettre de candidature motivée exposant le projet d'exploitation, datée et signée permettant d'identifier le candidat (nom, dénomination, adresse, forme juridique, etc.).
- Un planning de réalisation des investissements.
- Toute information permettant d'apprecier les capacités techniques et professionnelles du candidat (exemple : références du candidat en matière d'exploitation d'une structure touristique ou de toute structure recevant du public).

- Un extrait n°3 du casier judiciaire du ou des promoteurs.

Si la candidature émane d'une entreprise déjà existante, les documents suivants devront également être fournis :

- Statuts de la société ;
- Derniers états financiers ;
- Attestations de situations sociale et fiscale de l'entreprise ;
- Document attestant que l'entreprise n'est pas en redressement ou en liquidation judiciaire.

Les candidatures doivent être remises à la Direction du Développement Economique et du Tourisme:

- Par courrier électronique à l'adresse suivante : ddet.sifi@province-sud.nc / malia.sione@province-sud.nc

ou

- Par voie postale à l'adresse suivante :

Monsieur le Directeur du développement économique et du tourisme, Appel à projet de développement économique dans les quartiers concernés par l'opération « habitat tranquille » en province Sud, 14, rue Frédéric SURLEAU à Nouméa.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au vendredi 19 novembre à 15 heures :

Les candidats seront informés par courrier des suites réservées à leur demande.